

## Offre de recrutement

### HYDROGARDE (H/F)

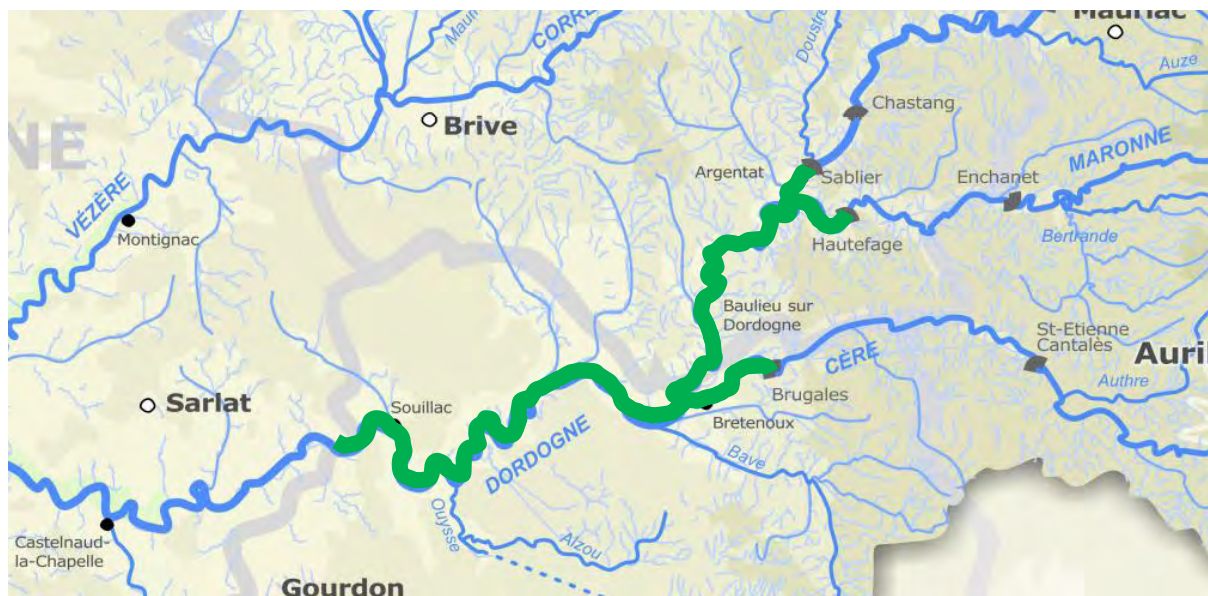
#### Descriptif du poste

Dans le cadre d'une nouvelle activité limitée dans le temps, les Fédérations Départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Corrèze et du Lot proposent chacune un CDD de 1 an renouvelable, sur la base d'un contrat à ½ temps par fédération, pour un poste de Garde Pêche/Hydroguide (HYDROGARDE) comprenant des missions de garde pêche assermenté et d'hydroguide.

Sous la responsabilité du Président ou sous l'autorité du directeur, l'hydrogarde aura pour mission principale d'assurer la surveillance du réseau hydrographique et de faire appliquer la réglementation pêche. Il(elle) interviendra en milieu naturel et aura pour mission annexe de tisser du lien avec le réseau associatif de la pêche de loisir, les usagers et les autres partenaires (EDF, services de l'Etat, OFB, gendarmerie, etc.).

L'hydrogarde interviendra sur le périmètre suivant :

- **La Dordogne** de l'aval immédiat du barrage de Argentat jusqu'à la limite départementale Lot-Dordogne,
- **La Maronne** de l'aval immédiat du barrage de Hautefage jusqu'à sa confluence avec la Dordogne
- **La Cère** de l'aval immédiat du barrage de Brugales jusqu'à sa confluence avec la Dordogne



## Missions

Dans le cadre de ses missions, l'hydrogarde aura en charge de :

### 1- Participer aux actions de police de la pêche :

- a. Surveillance du réseau hydrographique et du respect de la réglementation pêche sur le réseau hydrographique détaillé ci-après.
- b. Animation du réseau des gardes pêche particuliers bénévoles des AAPPMA.
- c. Information, sensibilisation et conseil aux pêcheurs et public.
- d. Sensibilisation du public à l'environnement, à la sécurité et à la protection des milieux aquatiques.
- e. Générer des relations positives avec les propriétaires et gestionnaires des rives de cours d'eau.
- f. Référer à la fédération les constatations pouvant aboutir à une intervention de police de l'eau pour transmission aux services chargés de la police de l'environnement.

### 2- Participer aux actions de prévention de sureté hydraulique

- a. Aller à la rencontre du public fréquentant les rivières et des acteurs de la rivière (loueurs, guides, campings, offices du tourisme, ...) afin de relayer des messages de prudence adaptés aux risques spécifiques encourus par les usagers en cas de non-respect des règles de sécurité.
- b. Détecter les zones et comportements à risques, les évolutions des pratiques de loisirs aquatiques, être à l'écoute des "parties intéressées".

Cette mission inclus notamment le fait de :

- Collecter les informations recueillies sur le terrain (nouveaux sites de fréquentation, nouvelles pratiques, ...) afin de permettre aux exploitants d'enrichir leur connaissance des sites à risques.
- Assurer un rôle d'alerte si une situation à risque est constatée aux abords et en aval des ouvrages.
- Améliorer la signalétique aux abords des ouvrages en vérifiant la présence de la signalétique (par rapport à une liste de référence) et proposer la pose de panneaux supplémentaires en fonction des lieux nouvellement fréquentés.
- Rédiger et présenter un rapport rassemblant les observations et informations recueillies sur le terrain. Ce rapport sera exploité pour éviter les risques futurs.

## Compétences

Les compétences requises attendues pour réaliser ces missions sont :

- Savoir appliquer la réglementation liée à la police de la pêche.
- Connaissances halieutiques et de l'exercice de la pêche (techniques, législation...).
- Connaissance des milieux aquatiques et de la faune piscicole.
- Capacité à comprendre le fonctionnement des différents types d'aménagements hydro-electriques.
- Maitrise des outils informatiques et de bureautique (Excel, Word...).
- Rédaction de notes, de rapports et de procès verbaux.

## Profil

- Diplôme requis : BAC à BAC + 2 – Gestion et Protection de la Nature (GPN) et assermentation GPP seraient un plus.
- Expérience : Débutant accepté. Une expérience dans le domaine de la pêche de loisir serait un plus.
- Disponible (travail fréquent le week-end y compris dimanche, jours fériés).
- Aptitude pour le travail de terrain, bonnes capacités physiques.
- Bonne capacité en expression orale et de communication, pédagogue.
- Aisance relationnelle.
- Autonome, organisé et rigoureux.
- Capacité rédactionnelle de synthèse et de transmission des connaissances.
- Permis de conduire indispensable (Permis B valide).
- La maitrise d'une langue étrangère (anglais) sera appréciée.

## Conditions de travail

- Niveau : II échelon 1 de la CCN structures associatives pêche de loisir et protection milieu aquatique.
- Cadre d'emploi : CDD 12 mois renouvelable.
- Période d'essai : 1 mois.
- Temps de travail : complet 35 heures – Travail fréquent les weekend, jours fériés. Les volumes horaires ne sont pas linéaires sur l'année afin de s'adapter aux variations de fréquentation saisonnière des pêcheurs.
- Localisation géographique : travail en autonomie sur le secteur mentionné sur la cartographie.
- Prise des fonctions : 01/03/2023.
- Rémunération : 1 704,45 € brut mensuel (avantages : 13ème mois).

## Organismes employeurs

½ temps Fédération de la Corrèze pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

½ temps Fédération du Lot pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Fédération de la Corrèze pour la Pêche et  
la Protection du Milieu Aquatique

Président : Patrick CHABRILLANGES

33bis, place Abbé Tournet

19 000 TULLE

Fédération du Lot pour la Pêche et la  
Protection du Milieu Aquatique

Président : Patrick RUFFIE

133, Quai Cappus

46 000 CAHORS

Les Fédérations Départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique sont des associations loi 1901 chargée de coordonner les actions des AAPPMA. Leurs missions de protection des milieux aquatiques et de développement du loisir pêche sont d'intérêt général.

## Candidature

Les candidatures sont à adresser par mail ou voie postale à :

[president@peche19.fr](mailto:president@peche19.fr)

Monsieur le Président de la Fédération de la Corrèze pour la Pêche et la  
Protection du Milieu Aquatique, 33bis, place Abbé Tournet, 19 000 TULLE

Date limite de dépôt des candidatures : **vendredi 4 novembre** inclus.

## Renseignements et contacts

Patrice JAUBERT, directeur de la Fédération du Lot pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique :

[patrice.fd@wanadoo.fr](mailto:patrice.fd@wanadoo.fr) ou 05 65 35 50 22

Patrick CHABRILLANGES, Président de la Fédération de la Corrèze pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique :

[president@peche19.fr](mailto:president@peche19.fr) ou 06 84 02 55 38